

## Référendum du 23 novembre 2025

## Appel et modalités pour le vote

Mesdames, Messieurs

Un **référendum** aura lieu le 23 novembre 2025 dans la commune d'Erpeldange-sur-Sûre.

Les électeurs sont appelés à se prononcer sur la question suivante: « Soutenez-vous la décision du conseil communal d'Erpeldange-sur-Sûre de poursuivre les discussions exploratoires en vue d'une éventuelle fusion avec les communes de Diekirch, Ettelbruck et Schieren ? »

Une brochure d'information avec des détails sur la question sera envoyée à tous les électeurs fin octobre.

La participation à ce référendum est obligatoire pour :

- les citoyens luxembourgeois inscrits sur les listes électorales ;
- les ressortissants étrangers inscrits sur les listes électorales pour les élections communales.

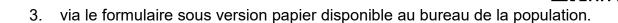
Si vous <u>ne pouvez pas</u> voter en personne le 23 novembre 2025, vous devez soit présenter une excuse écrite, soit faire une demande de vote par correspondance.

La demande de vote par correspondance doit être introduite **par voie postale ou par voie électronique, au plus tard** :

- le 14 octobre 2025 pour les demandes introduites depuis l'étranger ;
- le 29 octobre 2025 pour les demandes introduites au Luxembourg.

Les électeurs peuvent faire la demande de vote par correspondance de trois manières:

- 1. en ligne via www.myguichet.lu
- 2. via le formulaire: https://erpeldange.lu/referendum-2025



Vous trouverez d'autres informations pratiques, comme le formulaire, les documents requis et les délais d'inscription, sur notre site internet: www.erpeldange.lu/referendum-2025.

Nous vous remercions pour votre participation à ce vote et restons à votre disposition pour toute question.

Meilleures salutations

Le collège des bourgmestre et échevins

